



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des mesures sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'un responsable ou d'un entraîneur désigné par l'organisation. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. 	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'un responsable ou d'un entraîneur désigné par l'organisation. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. 	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'un responsable ou d'un entraîneur désigné par l'organisation. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé.

Tous les joueurs et joueuses de tennis âgés de 10 ans et plus qui ne résident pas à la même adresse DOIVENT PORTER UN MASQUE OU UN COUVRE-VISAGE EN TOUT TEMPS lorsqu'ils ou elles pratiquent le tennis (intérieur et extérieur)
Masque non requis : en simple (toutes les zones) / en cours privés ou en cours pour les résidents d'une même adresse (toutes les zones)



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
INTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes sont permises, dont la pratique du double, sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des mesures sanitaires. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Les cours privés sont permis. Les cours de groupe sont permis seulement pour les occupants d'une même résidence. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Les cours privés sont permis. Les cours de groupe sont permis seulement pour les occupants d'une même résidence. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<p>La pratique du tennis au sein des installations intérieures est interdite.</p>

Tous les joueurs et joueuses de tennis âgés de 10 ans et plus qui ne résident pas à la même adresse DOIVENT PORTER UN MASQUE OU UN COUVRE-VISAGE EN TOUT TEMPS lorsqu'ils ou elles pratiquent le tennis (intérieur et extérieur)
Masque non requis : en simple (toutes les zones) / en cours privés ou en cours pour les résidents d'une même adresse (toutes les zones)



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	<p>EXTÉRIEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont permises. <p>INTÉRIEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont permises. La pratique doit cependant être adaptée pour respecter la distanciation physique de deux mètres entre les groupes-classes stables. 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont maintenues. Les activités parascolaires pratiquées en groupe-classe stable sont permises. Les compétitions et la présence de spectateurs sont interdites. Un accès aux vestiaires est autorisé pour les élèves concernés. 	<p>Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont maintenues.</p>	<p>Toute activité en présentiel est interdite, incluant les programmes de sport-études et les autres programmes de concentration.</p>

RATIOS RECOMMANDÉS POUR LES ACTIVITÉS DE GROUPE (POUR TOUTES LES ZONES)

Groupe d'âge	Ratio instructeur-entraîneur / participants (tennis)
3-6 ans	1/6 (sur 3 terrains de minitennis)
7 ans et plus	1/6 (sur 1 terrain régulier ou 1 terrain 3/4)
7 ans et plus	1/8 (sur 2 terrains réguliers ou 2 terrains 3/4)

Tous les joueurs et joueuses de tennis âgés de 10 ans et plus qui ne résident pas à la même adresse DOIVENT PORTER UN MASQUE OU UN COUVRE-VISAGE EN TOUT TEMPS lorsqu'ils ou elles pratiquent le tennis (intérieur et extérieur)
Masque non requis : en simple (toutes les zones) / en cours privés ou en cours pour les résidents d'une même adresse (toutes les zones)